



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

Le seize juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Comité syndical, légalement convoqué, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,

Etaient présents :

Ballainvilliers : M. VIVIEN,

Breux Jouy : A. RODRIGUES,

Briis sous Forges : B. VERA,

Cœur d'Essonne Agglomération : F. LECRON, I. BARAVIAN, S. TANGUY, H. AUJALEU, N. GARRESSUS, S. COUSIN, P. LAFAGE, N. FOUQUE, F. AMRANE, P. ROGER, F. ARBELET, P.j. LEBEC, F. CHOLLEY, M. POINSE, J. SIMONS,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M. VIVIEN, M. LEGOUGE, J. CARRE, L. PECASTAING, O. THOMAS, D. TOULLIER,

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart : F. OGBI,

Communauté de Communes du Pays de Limours : B. VERA, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, P. AUDONNEAU, C. SCHOETTL, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : R. LION, P. LE FLOC'H,

Communauté de Communes Le Dourdannais en Hurepoix : P. BOUDART, A. RODRIGUES, O. BOUTON, D. MOUNOURY, S. DELOGES, Y. HAMOIGNON, M. HERSANT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : O. BOUTON,

Epinay sur Orge : M. LEGOUGE,

Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE, D. GUETTO, B. MOULAY,

Fontenay les Briis : T. DEGIVRY,

Forges les Bains : P. AUDONNEAU,

Janvry : C. SCHOETTL,

La Ville du Bois : J. CARRE,

Le Val Saint Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Limours en Hurepoix : P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT,

Linas : L. PECASTAING,

Marcoussis : O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris: F. SAINT-PIERRE, D. GUETTO, B. MOULAY,

Nozay : D. TOULLIER,

Roinville sous Dourdan : M. HERSANT,

Saint Maurice Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Secrétaire de séance : LEGOUGE Maurice, 10^{ème} vice-président, adjoint au Maire d'Epinay-sur-Orge,

Etaient absents / excusés :

Angervilliers : D. BOYER,

Ballainvilliers : G. COUTE,

Briis sous Forges : D. DUBOIS,

Cœur d'Essonne Agglomération : D. BAC, D. COUV RAT, E. JANIN, F. BONDOUX, D. JOUIN, J-m. BRETON, B. PIERRON, M. COLLET, C. CHANCEL, S. FAGNOU, E. COLIN, D. ESPRIN, P. CIUCIU, A. LAMOUR, P. DUDIOT, O. MALECAMP, F. CHAPELLE, J. DELPIC, V. DABADIE, B. ZANTOUT,

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart : P. RIO,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : S. LEBRUN, M. CHARLOT, S. PIPARD, J. GAUCHET, C. PONS,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, B. MINGAUT,
Communauté de Communes du Pays de Limours : D. BOYER, D. DUBOIS, F. LALLEMANT, A. MOISY, M. BAYEN,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : L. DEGREMONT, J-I. FORTIN, B. FORTUNEL, C. LETHROSNE, J-m. FOUCHER,
Communauté de Communes Le Dourdannais en Hurepoix : M. BOQUET, J-p. DELAUNAY, J-p. LOCHARD, G. LACLIE, M. BEAUMONT,
Dourdan : M. BOQUET,
Epinay sur Orge : S. LEBRUN,
Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre : G. L'HELGUEN, P. PETETIN, M. PERRIMOND, R. REDA, J-I. GUGLIELMI, S. HAMARD, L. PINON-CHEVALIER, A. VILLECHEVROLLE,
Forges les Bains : F. LALLEMANT,
La Foret le Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La Ville du Bois : M. CHARLOT,
Métropole du Grand Paris : C. RODIER, M. PERRIMOND, R. REDA, S. HAMARD, N. LALLIER, N. FROGER, A. VILLECHEVROLLE,
Marcoussis : S. PIPARD,
Montlhéry : J. GAUCHET, C. PONS,
Pecqueuse : J-m. DELAITRE,
Saint Chéron : J-p. DELAUNAY, J-p. LOCHARD,
Saint Cyr sous Dourdan : G. COLOT,
Sermaise : M. BEAUMONT,
Vaugrigneuse : M. BAYEN,

Quorum : 44

Présents : 63

Votants : 63

Assistaient également :

Jean-Marc BOUCHY, Directeur général des services, (présentiel)

Franck BERNARD, Directeur général adjoint du « Pôle Ressources », (présentiel)

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint « Milieux Naturels »,

Julie DUFOURD, Directrice générale adjointe « Prévention des inondations »,

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de « l'Assainissement »,

Pascale SIMONIN, Responsable du service « communication et animations », (présentiel)

Ann-Alix MICHELET, Responsable du service « juridique, affaires générales, marchés publics », (présentiel)

Nathalie LOURENCO, Responsable du service « Comptabilité finances ».

PRINCIPALES DECISIONS

- Approbation des comptes administratifs et de gestion, Rivière, Assainissement et Collectes
- Affectation des résultats

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h00.

François CHOLLEY remercie les participants à ce Comité Syndical particulier en visioconférence. Il a souhaité la tenue de ce comité pour deux raisons ; apporter de l'information sur l'activité du Syndicat en cette période de crise sanitaire et voter les comptes administratifs avant fin juin. Cette séance est la dernière du mandat et il est utile de faire le point pour les délégués sortants. Il sait que certains délégués n'ont pas été réélus, que d'autres ne savent pas encore s'ils seront mandatés dans les prochaines équipes. De ce fait, le présent Comité Syndical est à considérer comme une assemblée singulière de transition, hétérogène et de surcroît en visioconférence.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 16 janvier 2020

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 16 janvier 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Président prises du 9 janvier au 12 mai 2020

En application de la délibération du Comité syndical n°2019/4 du 21 janvier 2019, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2020/1 :

Signature d'un marché « Construction d'une unité de traitement des eaux usées à JANVRY bourg » à procédure adaptée avec l'entreprise E.R.S.E, pour un montant de 328 715,00 € HT

N° 2020/2 :

Signature d'un contrat de prêt de 57 000 €, avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour le financement des investissements 2019, Budget Collecte.

N° 2020/3 :

Signature d'un contrat de prêt de 2 720 000 €, avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour le financement des investissements 2019, Budget Rivière.

N° 2020/4 :

Signature d'un contrat de prêt de 450 000 €, avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour le financement des investissements 2019, Budget Assainissement.

N° 2020/5 :

Signature d'un marché « Reconstruction de la station d'épuration de Pecqueuse et création d'un bassin d'orage » à procédure adaptée avec l'entreprise E.R.S.E, pour un montant de 889 552,41 € HT.

N° 2020/6 :

Signature d'un marché « Extension d'un réseau d'eaux usées quartier de l'Alouetterie à Forges les Bains » à procédure adaptée avec l'entreprise ACCES TP, pour un montant de 369 264,00 € HT.

N° 2020/7 :

Signature d'un marché « Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Ravine à Angervilliers » à procédure adaptée avec l'entreprise SN MGCE, pour un montant de 84 593,80 € HT.

N° 2020/8 :

Signature de l'avenant n°3 au marché « Marché 18.017-2: Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de sécurité pour les services syndicaux - Lot 2 : Vêtements de travail divers », pour l'ajout d'une référence sur le bordereau des prix.

N° 2020/9 :

Signature d'un avenant 1 au marché 19.004-2 «Travaux de réhabilitation du Mort-Ru et aménagement paysager sur deux parcelles à Longpont-sur-Orge - Lot n°2: Travaux de réhabilitation du Mort-Ru» avec l'entreprise SETHY, pour un montant de 51 673,53 € HT, ce qui représente une augmentation de 16,51 % du montant initial.

N° 2020/10 :

Signature d'un marché «Réhabilitation du réseau de transport et des branchements d'eaux usées impasse du Cresson à Saint-Chéron (91)» à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises REHACANA / GAÏA TP représenté par le mandataire REHACANA pour un montant de 185 260,00 € HT selon le détail quantitatif estimatif transmis à titre indicatif.

N° 2020/11 :

Signature d'un marché «Missions d'entretien sur le territoire du Syndicat de l'Orge confiées à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)» à procédure adaptée avec l'association Etudes et Chantiers Ile de France pour un montant annuel sans minimum et avec un maximum de 90 000,00 € H.T. pour une durée de 12 mois reconductible 1 fois.

N° 2020/12 :

Signature d'un marché «Travaux de désamiantage et déconstruction, 30 route de Longpont à Villemoisson sur Orge» l'entreprise AGRI-TERRITOIRES, pour un montant de 65 957,00 € HT correspondant à la solution de base pour un montant de 60 157,00 € HT et la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 intitulée « Purge du terrain si amiante révélée » pour un montant de 5 800,00 € HT.

N° 2020/13 :

Signature de transfert du marché « Marché n°19.020: Travaux de création d'un réseau d'eaux usées à Janvry Bourg - Avenant n°1 ».

N° 2020/14 :

Signature d'un marché «Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales ZOH, 6ème tranche, RD310 en amont de l'autoroute A6» à procédure adaptée avec l'entreprise HP BTP pour un montant de 246 027,20 € HT selon le détail quantitatif donné à titre indicatif.

N° 2020/15 :

Signature d'un marché «Prestations d'études géotechniques» à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises SAGA / SOL SONDAGES représenté par le mandataire SAGA pour un montant sans minimum et avec un maximum de 213 000,00 € H.T. pour une durée ferme de 12 mois.

N° 2020/16 :

Signature d'un avenant 2 au marché 17.010-2 « Désamiantage - Traitement du plomb - Démolitions - Gros-œuvre » avec l'entreprise Domatech, pour un montant de 34 307,22 € HT soit une augmentation de 5,38 % avec l'avenant n°1 soit 16,27 % d'augmentation du montant initial, ce qui porte le montant du marché à 672 017,97 € HT soit 806 421,56 € TTC.

N° 2020/17 :

Signature d'un avenant 1 au marché 17.010-11 «Extension du siège du Syndicat mlxte de la Vallée de l'Orge Aval - Electricité » avec l'entreprise SEGE, pour un montant de 3 992,90 € HT soit une augmentation de 3,08 % du montant initial, ce qui porte le montant du marché à 133 581,98 € HT soit 160 298,38 € TTC.

N° 2020/18 :

Signature d'un marché «Prestations de topographie» à procédure adaptée avec l'entreprise GEOSAT pour montant minimum de 25 000,00 € HT et maximum de 200 000,00 € HT pour une durée de 6 mois.

N° 2020/19 :

Signature d'un marché subséquent « Étude et formalisation d'un projet de valorisation écologique du bassin du Carouge» à procédure adaptée avec l'entreprise SEGI pour un montant de 84 262,50 € HT décomposé en une tranche ferme pour un montant de 51 237,50 € HT et une tranche optionnelle pour un montant de 33 025,00 € HT.

N° 2020/20 :

Signature d'un avenant 1 au marché 19.016 « Mise en place d'un poste de refoulement eaux usées pour mailler l'antenne de Ris vers l'antenne de Grigny à Viry-Châtillon », avec le groupement d'entreprises PINTO /JOUSSE / T.P.E. pour un montant de 46 041,00 € HT soit 55 249,20 € TTC, ce qui représente une augmentation de 6,39 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 766 466,00 € HT soit 919 759,20 € TTC.

N° 2020/22 :

Signature d'un avenant 2 au marché 2017-13 «Maitrise d'œuvre des projets de restauration de la continuité écologique sur l'Orge au droit du site dit des Prés de l'étang et du moulin Choiselier à Dourdan» avec la société SUEZ Consulting – SAFEGE, pour un montant de 4 850,00 € HT soit une augmentation de 8,10 % du montant initial du marché avec l'avenant n°1. Le montant total du marché est porté à 85 425,00 € HT.

N° 2020/23 :

Vente d'un véhicule immatriculé 51 DGL 91.

I. POINTS D'INFORMATION

1 – Pollutions survenues en mai et juin

Une succession de pollutions s'est produite en mai et juin 2020 par des déversements d'hydrocarbures et d'eaux usées. La présentation en est faite sur le diaporama joint.

« A la question sur l'établissement d'un PV, François CHOLLEY indique que le Syndicat a déposé plainte, et établi une facture en parallèle pour les frais engagés (temps passé et matériel absorbant). Le montant de l'amende dépend de la suite de l'instruction de la plainte. »

1 bis – Etat de la vallée : Ecopâturage, moustiques et tontes écologiques

Le Syndicat a installé des animaux à Morsang sur Orge au Clos Beaumont et à Sainte Geneviève des Bois au Perray. Sur la thématique des moustiques, le Syndicat suit les gîtes potentiels. A ce jour, il n'est pas constaté de sites générateurs de moustiques. Concernant les tontes, elles ne pouvaient reprendre à l'identique après la pousse des herbes pendant le confinement. Un projet alternatif de tonte « paysagère » est mis en place et en test en juin.

Une présentation en est faite sur le diaporama joint.

« A propos de l'écopâturage, Philippe BALLELIO demande si un comparatif de coût a été fait avec la tonte.

Olivier THOMAS indique que le Syndicat procède à des expérimentations depuis plusieurs années et avait fait une étude comparative détaillée il y a 3 ans avec plusieurs hypothèses dont une gestion des animaux en régie. Cette dernière option n'a pas été retenue. Des partenariats avec des entreprises spécialisées ou des associations ont été privilégiés. L'écopâturage au regard de la tonte mécanique est rentable après plusieurs années si l'on compte l'ensemble des coûts et notamment l'amortissement des tracteurs. Sur le plan paysager, écologique et social, l'écopâturage est nettement plus intéressant.

En 2020, le Syndicat a remis des chèvres, ce qui avait déjà été expérimenté avec succès. Mais pour la première fois au Perray, ont été installés des moutons. Une petite appréhension demeure sur le bien-être des animaux qui peuvent être dérangés voire blessés par le public. Pour les chèvres, il n'y a pas eu de problème. Pour les moutons, l'année 2020 reste expérimentale.

Concernant les tontes paysagères, François CHOLLEY explique qu'il a fallu s'adapter à la période du confinement où n'ont pas eu lieu les premières tontes. L'herbe est de ce fait laissée haute jusqu'au ramassage du foin. Mais pour les promeneurs et pour permettre les accès, des « passages » tondues dans les espaces en herbes sont créés. Cette méthode reste expérimentale, il est nécessaire d'observer comment le public, ou les chiens, ont un impact sur ces espaces, transformation boueuse ou pas, déchets dans les massifs non tondues, respect de ces massifs etc ... En fonction de ces observations, cette méthode pourra être reconduite en 2021.

Denis TOULLIER trouve cette démarche intéressante

Nicolas GARRESSUS appuie cette démarche favorable à la biodiversité. »

2 – Situation hydraulique

Deux événements pluvieux ayant entraîné une crue modérée ont eu lieu début mars et mi-mai. La présentation en est faite sur le diaporama joint.

« En complément François CHOLLEY indique que l'Orge est fortement soutenue par les nappes dans son secteur sud et amont notamment par la nappe de Beauce. La situation de ces nappes grâce aux hivers pluvieux passés est très satisfaisante. Cela signifie que même si la sécheresse est sévère cet été, on peut s'attendre à soutien d'étiage bénéfique de ces nappes. »

3 - Point sur les principaux chantiers du Syndicat

Les différents chantiers en cours en rivière, vallée, en assainissement ou sur les bâtiments du siège du Syndicat sont présentés. La présentation en est faite sur le diaporama joint.

4 - Point sur le fonctionnement des services pendant et après le confinement

Le Syndicat comme toutes les collectivités s'est adapté au confinement, au télétravail, à la réorganisation des services, et au retour partiel des agents dans les locaux avec l'adoption de

protocoles sanitaires. Un plan de continuité des activités et un plan d'activité adaptée ont été mis en œuvre, des réunions plus fréquentes avec le CHSCT ont été organisées.

Pour les espaces naturels, des affichages de fermeture de site, puis de réouverture avec gestes barrières ont été apposés. Une augmentation du volume de déchets est constatée.

Concernant l'assainissement, des contraintes nouvelles ont été imposées pour la gestion des boues de stations d'épuration avec un suivi physico chimique supplémentaire ainsi que la nécessité d'hygiéniser les boues avant épandage.

Enfin, le Syndicat a joué un rôle de centralisateur et de distributeur de masques pour tous les services d'assainissement en régie du département de l'Essonne en allant chercher des masques FFP3 issus des stocks stratégiques de l'Etat mis à disposition de la FNCCR et en les redistribuant.

Une présentation de ces divers points est faite sur le diaporama joint.

« François CHOLLEY souhaite remercier le personnel et les représentants du personnel pour la forte capacité d'adaptation des agents et pour les échanges posés et fructueux qui ont eu lieu en CHSCT. En réalité, les activités qui ont été réellement freinées pendant le confinement ne sont pas celles liées aux salariés du Syndicat mais celles liées aux activités des prestataires notamment les chantiers externalisés. »

5 - Point sur l'ordonnance du 1^{er} avril 2020

Un rappel de l'ordonnance du 1er avril dernier est fait et la liste des décisions du président prises dans ce cadre est présentée.

Le détail figure dans le diaporama joint.

6 – Éléments financiers liés à la crise sanitaire (dépenses, recettes et soutien de l'AESN)

Quelques éléments financiers en lien avec la période de crise sanitaire sont présentés tels que le fonctionnement de la DGFIP, l'adaptation de l'Agence de l'Eau, les dépenses liées au covid, le rattrapage de traitement de dossiers de subvention.

Une présentation détaillée figure dans le diaporama joint.

7- Point sur la fin des mandats et l'installation des nouveaux délégués

Une présentation figure dans le diaporama joint.

« François CHOLLEY rappelle que le mandat des délégués actuels (indépendamment de leur réélection ou non) ne prend fin que le vendredi de la 4e semaine après l'élection du dernier Président des EPCI membres du Syndicat.

La nomination des délégués au Syndicat par les communes et les communautés est attendue au cours du mois de juillet, un courrier a été adressé aux membres à cet effet.

Comme probablement la désignation des délégués ne sera pas achevée en juillet, François CHOLLEY envisage un premier Comité Syndical fin septembre.

Cette assemblée se tiendra même si tous les délégués ne sont pas nommés. En effet, à défaut de délégués, les membres sont représentés par le maire ou le président.

Christian SCHOETTL considérerait comme peu démocratique qu'une assemblée procède à des élections en l'absence de représentant de collectivités membres.

Sylvain TANGUY demande si le mandat des vice-présidents s'achève également comme celui des délégués.

François CHOLLEY indique qu'une réponse juridique sera apportée au plus vite. »

II. POINT DE DELIBERATION

8 - Vote des comptes de Gestion et des Comptes Administratifs (Budgets rivière, assainissement, collecte et régie)

Monsieur Cholley se retire pendant le vote des comptes administratifs.

Monsieur Lebec indique ne pas prendre part au vote pour l'ensemble des points financiers.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte des comptes de Gestion, approuve les comptes Administratifs et vote l'affectation des résultats pour les budgets rivière, assainissement, collecte et régie.

III. QUESTIONS DIVERSES

François CHOLLEY remercie tous les délégués et les vice-présidents pour ce mandat écoulé.

Il y a eu des dossiers qui ont couvert toute la mandature comme l'agrandissement des locaux à Viry-Chatillon, des dossiers clés comme la fusion des 3 syndicats bien évidemment, ou encore bon nombre de chantiers majeurs ou symboliques comme la reconstruction des STEP de Fontenay et du Val Saint Germain, la création du bassin du pivot à Briis-sous-Forges, l'ouverture de la promenade de Vaucluse ou encore la renaturation de la rivière à Athis Mons, au Breuil à Sainte Geneviève des Bois et à Egly et Arpajon.

Ce fut une belle aventure avec de belles avancées et avec l'énergie partagée de tous les membres.

Merci à tous

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20H.

La Secrétaire,


M. LEGOUGE
SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,


F. CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE